

NATURE

Le Parc national de forêts

Instigateur de naturalité forestière



Créé fin 2019, le Parc national de forêts est le seul parc national français entièrement dédié à la protection des forêts feuillues de plaine, et le premier de la moitié nord de la France.

■ Quelle place occupe la forêt dans le nouveau Parc national ?

Le Parc national s'étend sur près de 2 000 km² sur le plateau de Langres, entre la Champagne et de la Bourgogne, et la forêt représente 56 % de cette surface ; 95 % du cœur, qui s'étend sur plus de

560 km², est forestier. Parmi les forêts constituant le cœur du Parc national, 92 % sont publiques, soit communales, soit domaniales. Cel-

les d'Arc-en-Barrois, d'Auverive (Haute-Marne) et de Châtillon (Hauts-de-Seine) sont les plus emblématiques.

Des obligations réglementaires s'appliquent aux forêts domaniales du Parc pour y favoriser la biodiversité. Il est par exemple imposé de conserver huit arbres bio par hectare, contre trois préconisés généralement. Aussi appelés arbres-habitats, ces arbres ont une haute valeur biologique parce qu'ils comprennent des "micro-habitats" : trous de pics, fentes pour les chauves-souris... Ils sont marqués d'un triangle bleu identifiable par exploitants et promeneurs. Les forêts domaniales doivent aussi consacrer 7 % de leur surface à des îlots de vieillissement, où on laisse pousser les arbres au-delà de leur diamètre d'exploitation habituel et 5 % à des îlots de sénescence non exploités (*lire par ailleurs*). Leur aménagement est révisé pour être mis en compatibilité avec la charte du Parc, en étroite collaboration avec l'ONF.

■ Qu'est-ce que la trame de naturalité ?

C'est un point fort de la charte du Parc national qui se traduit à différents niveaux : arbres-habitats, îlots de vieillissement et de sénescence de 3 à 5 hectares et enfin grandes réserves biologiques intégrales où la forêt est laissée en libre évolution. L'enjeu est de former un maillage avec moins ou pas d'interventions humaines pour améliorer la naturalité des forêts. Cette trame servira de laboratoire à ciel ouvert pour observer les dynamiques naturelles. Nous pourrions en tirer des enseigne-

ments pour optimiser nos pratiques. Après la tempête de 1999, les forêts qui n'avaient pas fait l'objet d'interventions se sont parfois rétablies de façon surprenante. La migration assistée visant à introduire des essences mieux adaptées aux conditions climatiques modélisées est de plus en plus mise en œuvre. Le cœur du Parc national pourra, à l'inverse, constituer un territoire où la nature exprimera seule sa capacité à faire face au changement climatique.

■ Comment s'articule l'amélioration des connaissances sur la forêt ?

Le Parc national travaille sur la mise en place d'un observatoire de la forêt, prenant notamment la forme d'un réseau de placettes permanentes destiné à suivre l'évolution du capital sur pied, de la densité de micro-habitats, du bois mort au sol... Autant de paramètres essentiels dans le contexte du changement climatique. Un observatoire cynégétique est aussi en cours de construction pour améliorer nos connaissances sur les populations d'herbivores et leur impact sur la régénération forestière. Le Parc national est, par ailleurs, une véritable terre d'accueil pour les chercheurs étudiant la forêt.

PAROLES D'EXPERT

« Certes, les volumes en sénescence ne sont pas utilisés, mais la préservation de la biodiversité a des effets bénéfiques pour l'exploitation forestière. Les forêts gagnent en résilience, la fertilité du sol est améliorée, la productivité est accrue grâce à la diversité. Le Parc national a vocation à mieux cerner tous ces effets. Il porte aussi une réflexion sur la filière bois pour optimiser la valorisation des produits. Outre une démarche d'obtention des certifications FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC



(Programme de reconnaissance des certifications forestières), qui attestent d'une gestion durable des forêts, il cherche à promouvoir la transformation et l'utilisation locales. La valorisation des bois issus des forêts du Parc national par une reconnaissance de leur provenance est un autre axe de travail. Ces différentes actions permettraient d'augmenter la plus-value sans passer par une augmentation des volumes. »

Morgan MARTIN
Chargé de mission forêt-filière bois au Parc national de forêts

PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne-Franche-Comté Nature, association rassemblant vingt-quatre structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

ENQUÊTE

Avez-vous vu une courtilière ?

Avez-vous vu une courtilière dans votre jardin ? La Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne et le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés s'y intéressent ! Jardiniers, jardinière, ouvrez l'œil et prenez part à l'enquête sur www.shna-ofab.fr (côté Bourgogne) ou sur cbtnfc-ori.org (côté Franche-Comté).

CRÉDITS

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne-Franche-Comté Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.
Illustration : Daniel Alexandre.
Rédaction : Morgan Martin

POUR EN SAVOIR PLUS



Découvrez plus de détails sur le rôle de sentinelle de la biodiversité forestière du Parc national de forêts grâce à un article paru dans le n° 31 de la revue *Bourgogne-Franche-Comté Nature*.

■ Mini-glossaire

Forêt domaniale : forêt appartenant à l'État.

ONF : Office national des forêts.